

Projets immobiliers résidentiels, touristiques, commerces, équipements annexes (PIRT) / village olympique à Bozel (73350)

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projets immobiliers résidentiels, touristiques, commerces, équipements annexes (PIRT) / village olympique à Bozel (73350)

Les PIRT s'implanteront sur les sites « Le Désert », « Le Pré de la Chèvre », « Les Moulins ». Temporairement, ils pourront servir de Village Olympique lors des Jeux Olympiques de février 2030, puis, à compter de 2031, de résidences hôtelières, résidences de tourisme, commerces, services, logements saisonniers et permanents.

La concertation est lancée à l'initiative de la SAS DEVELOPPEMENT. Elle a décidé de mettre en place une procédure volontaire de concertation préalable du public sur la commune de Bozel, avec l'accord du Maire sur le fondement de l'article L.121-15-1 du Code de l'environnement.

1/ Rappel des modalités de la concertation préalable

Conformément à l'avis de concertation publié dans le Dauphiné Libéré, dans l'Echo des Pays de Savoie, sur le site internet <https://www.sasdeveloppement.fr/concertation-bozel-2030> et sur le panneau d'affichage des Mairies de BOZEL et de COURCHEVEL, **SAS développement a mené une concertation préalable de 17 jours consécutifs, du 11 mai au 27 mai 2026 inclus.**

Un dossier de présentation du projet était disponible en version numérique et téléchargeable à partir 11 mai 2026 sur le site internet dédié pendant toute la durée susvisée : www.sasdeveloppement.fr/concertation-bozel-2030

Le public pouvait déposer ses observations et soumettre ses propositions par voie électronique sur le site : www.sasdeveloppement.fr/concertation-bozel-2030

Le dossier de présentation du projet, ainsi qu'un registre papier permettant de consigner les observations du public étaient également disponibles en mairie de Bozel, 136 Rue Emile Machet, 73350 Bozel aux horaires d'ouverture habituels.

Par ailleurs, une réunion publique a eu lieu le mercredi 20 mai à 18 H à la Salle polyvalente de BOZEL, située 130 rue du Lac, 73350 BOZEL.

2/ Synthèse des observations et propositions du public

Le site de la concertation a accueilli 208 visiteurs¹.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le site internet dédié comme le montre l'annexe 1.

Aucune observation n'a été déposée dans le registre papier conformément à l'annexe 2.

Lors de la réunion publique du 20 mai, 19 questions ont été posées. Le compte-rendu complet est disponible en annexe 3. Il retranscrit notamment les observations qui sont de 2 ordres :

- **Contexte d'intervention / montage administratif et financier** : qui est identifié comme promoteur/gestionnaire ? Quel est le rôle de la SOLIDEO ? Concertation des projets olympiques en général ? Pourquoi la SOLIDEO n'est pas maître d'ouvrage ? Participation de la commune à l'opération ? Dépôts des permis ? Délais des travaux ? Dépenses et recettes de l'opération ? Etc...
- **Les questions/observations en lien avec le contexte d'intervention/montage administratif permettent d'éclairer le public mais n'impliquent pas de mesures à mettre en œuvre.**
- **Le projet** : identifier les cheminements piétons entre Pré de la Chèvre, Les Moulins et notamment vers Le Désert ? Quid du cheminement vers le lac ? Nombre de lits ? Est-ce que les aléas climatiques et les risques naturels ont été pris en compte ? Comment seront gérées les plantes invasives ? Comment seront gérés le surplus de matériaux (déblais) ? Quid de l'interaction avec la ligne RTE ? Quelle est la portée de la passerelle piétonne ? Quid du remplacement du parking public actuel du Désert ? Distance du nouveau parking ? Quelle hauteur des bâtiments aux Déserts ? Quel seront les flux de véhicules en phase chantier ?
- **Les questions/observations en lien avec le projet sont soit techniques** (hauteur, nombre de lits, positionnement des cheminements...) **ou opérationnelles** (prise en compte des aléas et risques, gestion des plantes invasives, déblais, circulation en phase chantier, distance des parkings...).

Pour les questions/observations techniques, celles-ci ont fait l'objet de réponses en réunion et cela ne nécessite pas de compléter le projet.

Pour les questions/observations opérationnelles, celles-ci sont traitées dans l'évaluation environnementale des projets qui fera l'objet d'une participation

¹ Un visiteur est un internaute et une visite est une page qu'il regarde. Un visiteur peut donc venir plusieurs fois sur le site du registre et regarder des pages différentes.

du public par voie électronique au moment de l'instruction de la première autorisation. SAS développement a déjà intégré à sa réflexion les impacts de son projet et les réponses à apporter pour Eviter, Réduire/Compenser ceux-ci. Elle retire toutefois comme enseignement de la participation du public plusieurs observations liées à la phase chantier sur laquelle, elle s'engage à mettre en œuvre un Cahier des Clauses Environnementales. Elle note également une inquiétude quant aux distances des parkings du nouveau projet par rapport au lac, elle s'engage à en tenir compte dans la qualité des espaces extérieurs à mettre en œuvre.

3/ Conclusion :

Les questions/observations émises lors de la réunion publique ne remettent pas en cause les projets tels que présentés à ce jour. Les questions opérationnelles sont prises en compte et sont traitées dans l'évaluation environnementale. S'agissant des inquiétudes entourant le chantier, SAS DEVELOPPEMENT s'engage à mettre en œuvre un Cahier des Clauses Environnementales.